



**Conseil C**onsultatif du **C**ollège de Saussure (**C3S**)

## 1. IMPORTANCE DU C3S, DE SON ORGANISATION ET DES MODALITES DE PARTICIPATION

### LE C3S COMME PLATEFORME DE PROJETS

Le C3S est le lieu où on essaie de **faire bouger les choses**. On y discute de la vie du collège et des **groupes de travail** se forment afin de proposer **des solutions** aux préoccupations jugées prioritaires, **de faire perdurer des projets en cours ou de lancer de nouveaux projets**. Les propositions du C3S sont soumises au Conseil de direction pour décision.

**Ces groupes**, supervisés par des délégués-collaborateurs\* (\*: représentant les différents métiers du collège), se réunissent selon leur propre calendrier et présentent leurs avancées lors des séances plénières. Ils sont **ouverts à toutes et à tous**, élèves et collaborateurs du collège.

**Les séances plénières du C3S** réunit trois fois par an les 12 élèves délégués de degré et les 12 délégués-collaborateurs. Ces séances sont présidées par le doyen ou la doyenne référente.

### LE C3S COMME ARENE DE DISCUSSION INTER-DEGRE

**Le conseil des élèves, regroupant délégué-es de classe et de degré** se réunit systématiquement **avant et après** les séances plénières du C3S (à l'exception du premier conseil d'élection, qui est mené par le doyen ou la doyenne). Ces conseils ont donc lieu exclusivement entre élèves et sont menés par les président.e-élève et co- président.e-élève des délégué-es. C'est le lieu idéal pour échanger sur la vie du collège au sens large et discuter de projets en cours et à venir.

**Le rôle des délégué-es de groupe est essentiel :**

- nourrir les discussions dans les conseils des élèves,
- assurer la **liaison** entre le C3S et les élèves de leur groupe **dans les deux sens**: recueillir des idées/préoccupations et les transmettre au C3S (en conseil des élèves et/ou séance plénière) et informer les élèves de leur groupe des réflexions et propositions venant du C3S.

## 2. DEVENIR MEMBRES DU C3S

En début d'année scolaire, les groupes-classe procèdent à la désignation de leur **délégué-e de groupe**. Les plus motivé-es proposent ensuite leur candidature pour devenir **délégué-es de degré**. La désignation (avec ou sans élection) aura lieu lors du **1<sup>er</sup> conseil des élèves**, qui regroupe tous les délégués de classe.

Les délégués de degré peuvent proposer leur candidature pour être **président.e-élève ou co-président.e- élève**. Leur rôle est de

- mener et modérer les discussions lors des conseils des élèves,
- produire un bref procès-verbal.